

**TERRAINS A BATIR**  
**41120 LES MONTILS**  
**Chemin des Quatre Boisselées**

[www.terrain41.com](http://www.terrain41.com)

**DERNIERS LOTS DISPONIBLES**

N° de LOT	Surface du lot	FAC	PRIX	Réservation
1	931 m <sup>2</sup>	26.74	52 000 €	VENDU
2	1 375 m <sup>2</sup> * <i>dont 914 m<sup>2</sup> constructibles</i>	30.77	50 000 €	VENDU
3	1 292 m <sup>2</sup> <i>dont 862 m<sup>2</sup> constructibles</i>	28.69	52 750 €	VENDU
6	1 283 m <sup>2</sup> <i>dont 853 m<sup>2</sup> constructibles</i>	28.69	52 750 €	VENDU

*\*Prévoir une pompe de relevage*

**Terrains viabilisés**

**EDF/EAU/Tél - Tout à l'égout**

**Extrait du POS ZONE NA :**

- Les toitures doivent comporter deux ou quatre pans avec pentes comprises entre 35 et 50 °.
- Les couvertures seront en ardoise ou en tuile de ton patiné non uniforme ainsi que tout matériau présentant les mêmes aspects, en harmonie avec l'existant.
- Les menuiseries peuvent être en bois, P.V.C, aluminium...
- Chaque parcelle devra prévoir un aménagement de 2 places pour le stationnement de deux véhicules.
- Les clôtures sur voies seront soit constitués d'un mur bahut de 0,50 m à 0,80 m de hauteur, surmonté d'une grille ou d'une lisse, doublé ou non d'une haie, l'ensemble ne pouvant dépasser 1,80 m. Soit les clôtures basses constituées d'un grillage de couleur verte d'une hauteur comprise entre 0,80 m à 1,80 m doublé ou non d'une haie vive. Les clôtures en limites séparatives ne doivent pas dépasser une hauteur de 1,80 m.
- Plantations : tout projet de construction doit comporter un projet d'aménagement.

**A prévoir :**

- P.F.A.C : 9,45 €/m<sup>2</sup> de surface plancher.
- Taxe d'Aménagement.
- Les Eaux pluviales seront infiltrées sur chaque lot.
- Frais de notaire : 9,5 %.